

Il est convenu—Que les articles 5 et 6 soient adoptés.

Sur une proposition de M. McCleave avec l'appui de M. Reid, il est

Il est convenu—Que l'article 7 (1) (f) soit modifié par l'insertion d'une virgule après le mot «entreposage» à la dix-neuvième ligne, et que le mot «et» au début de la vingtième ligne soit supprimé.

Il est convenu—Que l'article 7, modifié, soit adopté.

Il est convenu—Que les articles 8 et 9 soient adoptés.

Sur une proposition de M. Ricard, avec l'appui de M. Reid,

Il est convenu—Que l'article 10 de la copie française de la Loi soit corrigé par la suppression du chiffre (1) indiquant un paragraphe.

Il est convenu—Que l'article 10, tel que modifié, soit adopté.

Il est convenu—Que les articles 11 à 13 soient adoptés.

A 11 h. 10 du matin, l'étude article par article du bill S-35 est interrompue et le Comité s'ajourne au mardi 13 décembre 1966, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Michael B. Kirby.